



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Calais, Pas-de-Calais - janvier 2021

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels

	Au moins 101 expulsions de lieux de vie informels		Au moins 315 tentes et bâches saisies
	Au moins 13 arrestations lors des expulsions		179 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s **
	Au moins 198 sacs de couchage saisis		Au moins 3 vélos saisis
	Au moins 38 sacs saisis		Au moins 10 portables et batteries externes saisis
	Documents saisis au moins 1 fois ***		Vêtements saisis au moins 30 fois

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 11h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n ° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

Ce mois-ci, 9 lieux de vie, situés à Calais et aux alentours, ont été visés par les forces de l'ordre pour ces expulsions quotidiennes. Jusqu'à 7 de ces lieux sont expulsés par un convoi de police au cours d'une seule matinée.

HRO a enregistré une augmentation des opérations de démantèlement depuis le 10 juillet, parallèlement à la nomination de Gérard Darmanin au poste de ministre de l'Intérieur. Le 19 janvier, HRO a enregistré à des opérations de démantèlement à grande échelle, pendant laquelle les habitant.e.s ont été forcé.e.s sur des bus et emmené.e.s dans des centres hors de Calais. Toutes les affaires personnelles ont été saisies: au moins 88 tentes ont été saisies.



7 cas de violence / force excessive contre des personnes expulsées ont été constatés par les observateur.trice.s : des mineur.e.s isolé.e.s ont été poussé.e.s 5 fois par un policier; les personnes expulsées ont été chassées de leur lieu de vie une fois; les personnes expulsées ont été encerclées par un nombre important de policiers une fois.

Harcèlement des défenseurs des droits lors de l'observation



61 tentatives d'intimidation:

Les observateur.trice.s ont été victimes de commentaires/gestes sexistes et/ou sexuellement explicites de la part des agents des forces de l'ordre à 3 reprises, y compris des demandes d'envoi de photos de nus; les observateur.trice.s ont été moqué.e.s par des agents des forces de l'ordre à 3 reprises; les observateur.trice.s ont été menacé.e.s d'arrestation et/ou d'amende à 2 reprises; les observateur.trice.s ont été condamné.e.s à une amende à 1 reprise; les observateur.trice.s ont été soumis.es à des contrôles d'identité arbitraires à 11 reprises; les documents des véhicules des observateur.trice.s ont été vérifiés 1 fois; les observateur.trice.s ont été photographié.e.s et/ou filmé.e.s par des agents des forces de l'ordre avec leur téléphone professionnel et/ou personnel 22 fois; les observateur.trice.s ont été poussé.e.s de force à 6 occasions différentes; les observateur.trice.s ont été encerclé.e.s et escorté.e.s de force hors du périmètre 12 fois.

Les observateur.trice.s ont également été soumis.es à des périmètres larges et arbitraires à au moins 26 occasions différentes.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois de janvier alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

*** Y compris les documents d'identité et d'asile.